

bec, parce que l'assurance-chômage s'applique à l'industrie et que les provinces de Québec et d'Ontario emploient environ 80 p. 100 de la main-d'œuvre industrielle du pays. Voilà la raison pour laquelle j'ai cru bon de m'en tenir particulièrement aux raisons qui, à mon avis, exprimaient l'opinion que Québec devrait, en ce temps de crise, faire cause commune avec les autres provinces et accepter cette méthode collective d'établir un plan national d'assurance contre le chômage.

M. WERMENLINGER: J'admets cela. Mais si le ministre veut me le permettre...

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

M. WERMENLINGER: S'il ne me le permet pas, je vais m'asseoir.

L'hon. M. ROGERS: Certainement, je permets qu'on me pose une question.

M. WERMENLINGER: J'ai été frappé d'apprendre, au cours des dernières paroles du ministre, que c'est surtout de la province de Québec que sont venues les objections à ce que soit modifiée la Constitution.

L'hon. M. ROGERS: Exactement. C'est bien cela.

M. WERMENLINGER: Dans ce cas le ministre du Travail (M. Rogers) doit avoir en sa possession des documents, des écrits, des lettres disant que la province de Québec, dans l'ensemble, s'oppose à l'assurance-chômage. Je demande à connaître ces détails.

L'hon. M. ROGERS: Je ne sais pas au juste à quelle heure mon honorable ami a pris sa place à la Chambre ce soir. Il n'était peut-être pas ici lorsque j'ai commencé à parler; mais je fais consigner au hansard une lettre que le premier ministre Duplessis a envoyée au premier ministre du Canada (M. Mackenzie King) en réponse à l'invitation initiale. Mon honorable ami aura donc l'occasion de la lire demain. Pour ce qui est des autres déclarations du premier ministre de la province de Québec, les journaux leur ont fait une forte publicité. Je désire élucider cette question au bénéfice de mon honorable ami. Jusqu'aujourd'hui, trois provinces ont refusé d'appuyer le projet. Ce sont l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et la province de Québec. J'ai surtout parlé de la province de Québec pour le motif que j'ai donné, savoir qu'elle constitue l'une des grandes provinces industrielles du pays et que c'est elle qui a soulevé spécifiquement la question de l'autonomie provinciale. Or, il m'est assez difficile de comprendre pourquoi, si l'autonomie provinciale est en jeu, la même objection n'a pas été soulevée dans toutes les provinces.

[L'hon. M. Rogers.]

M. MacNEIL: Puis-je savoir si le Gouvernement a continué les négociations avec la province de Québec afin d'éclaircir la situation et supprimer les objections qu'elle soulève?

L'hon. M. ROGERS: La situation, je le crois, a été éclaircie de temps à autre depuis l'envoi de la première lettre. De fait, toute la correspondance a été déposée sur le bureau de la Chambre et j'ai eu moi-même certaines conversations avec les représentants de quelques provinces en vue de faire disparaître les objections qu'elles ont fait valoir dans la correspondance initiale. Cependant, le Parlement est l'endroit tout désigné, suivant moi, pour la discussion des questions en jeu touchant cette affaire importante de l'assurance-chômage. Je remercie l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill) de la forme qu'il a donnée à son projet de résolution et de la façon admirable avec laquelle il a présenté la question; il a également droit à nos félicitations pour le débat intéressant et profitable qui s'en est suivi.

M. GREEN: Puis-je poser une question au ministre? M'expliquerait-il en quoi diffèrent, selon lui, les obstacles surmontés lors de l'adoption du système fédéral-provincial actuel des pensions de vieillesse et ceux que ferait naître l'institution d'un plan-type d'assurance-chômage en vertu duquel le fédéral acquitterait aux provinces adoptant des mesures conformes la totalité ou, tout au moins, une partie importante des frais inhérents? Quelle serait la différence en ce qui concerne les difficultés à vaincre?

L'hon. M. ROGERS: Je me demande si mon honorable ami ou la Chambre désire que je prononce un autre discours sur cette question. A l'heure actuelle, on exerce de tous côtés une forte pression sur le Gouvernement afin qu'il réduise le chiffre des dépenses et l'on proteste énergiquement contre le double emploi dans les services. Avec l'inauguration d'un système d'assurance-chômage provincial, il faudrait constituer, en supposant que toutes les provinces emboîteraient le pas, et c'est là une conclusion qui ne s'impose pas nécessairement, neuf commissions distinctes ayant trait à l'assurance-chômage, neuf services d'actuaire et neuf services complets d'inspecteurs. Je suis donc d'avis que sans parler de la question d'efficacité la question d'économie suffit à faire pencher la balance en faveur d'un système national.

M. WALSH: Puis-je poser une question?

M. L'ORATEUR: La Chambre n'est pas formée en comité.

M. WALSH: Le ministre a-t-il complètement exploré la possibilité...